

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : D. METZGER (pouvoir à V. CAZAUX), M. SIBILLE (pouvoir à J.BRAISAZ)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : M.FOUILLE

Convocation du 12 septembre 2024

**OBJET : FINANCES
DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET 2024 ZONE COMMERCIALE DES TAPAUX**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 abrégée,

Vu le budget primitif 2024 de la zone commerciale des Tapaux,

Vu la vente du lot B91 situé dans l'ensemble immobilier Les Pléiades cadastré AV 201/202/203/2024 au 1662 E Route du Vercors, le 20 septembre 2023 à Madame Claire Sandrine PEYRAUD, kinésithérapeute ;

Considérant que lors de l'acquisition du local commercial en 2010, la commune a récupéré la TVA pour la fraction de ce local à hauteur de 21 235 €, correspondant au ratio de surface de 65.96 M²/482.18 M² pour une TVA totale de 155 232 € ;

Considérant que s'agissant d'un bien acquis avec TVA déductible et revendu sans TVA collectée dans un délai inférieur à 20 ans, il y a lieu de restituer la TVA pour les années non détenues ;

Considérant que le montant de régularisation de TVA est égal à 5309 € calculé comme suit : 21 235 € X 5 ans / 20 ans ;

Considérant que les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au compte 678, chapitre 67, lors de l'élaboration du budget primitif 2024 de la ZC des Tapaux ;

M. VISCI explique qu'il convient de réajuster les crédits de la manière suivante en section de fonctionnement :

- Ouvrir les crédits au chapitre 67, article 678 pour un montant de 5309 €
- Réduire les crédits au chapitre 011, article 6068 à hauteur de 5309 €

Par ailleurs, suite à la vente du local de boulangerie à la SCI des Tapaux actée par acte notarié du 23 mai 2024, il convient de restituer la caution locative de 1525 € versée par la société LE FOURNIL DE SAINT PAUL. Cependant le compte 165 est insuffisamment provisionné pour restituer la totalité de la caution.

M. VISCI explique qu'il convient de réajuster les crédits de la manière suivante en section d'investissement :

- Ouvrir les crédits au chapitre 16, article 165 pour un montant de 1050 €
- Réduire les crédits au chapitre 21, article 2131 à hauteur de 1050 €

M. VISCI demande au Conseil municipal de valider la décision modificative du budget annexe de la zone commerciale Les Tapaux de Saint-Paul de Varces pour l'exercice 2024, telle qu'exposée ci-dessous.

Section de fonctionnement- Dépenses	Réduction de crédit	Augmentation de crédit
Chapitre 67 compte 678 Autres charges exceptionnelles		5309 €
Chapitre 011 compte 6068 Autres matières et fournitures	5309 €	
Total	5309 €	5309 €
Section d'investissement- Dépenses	Réduction de crédit	Augmentation de crédit
Chapitre 16 compte 165 dépôts et cautionnements reçus		1050 €
Chapitre 21 compte 2131 bâtiments	1050 €	
Total	1050 €	1050 €

Sur le rapport de M. VISCI,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les modifications budgétaires du budget annexe de la zone commerciale Les Tapaux pour l'exercice 2024 telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
Cécile CURTET
Le 24 septembre 2024

Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD, D. METZGER, M. SIBILLE.
- Contre :
- Abstentions :